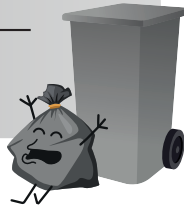


Mon calendrier de collecte des déchets

Collecte des ordures ménagères

Bacs et sacs gris

→ **MARDI**



Les bacs et sacs doivent être sortis **entre 19h** (la veille de la collecte) et **5h du matin** (le jour de la collecte).
Pour un cadre de vie agréable pour tous, les bacs roulants sont à ranger le plus vite possible après leur collecte.



Les collectes sont assurées les **jours fériés** (à l'exception du 25 décembre et du 1^{er} janvier).

Lieux de collecte des sacs jaunes

À déposer dans les bacs
à couvercles jaunes



- Chemin de la Chapelle
- Chemin du Mont Cibot
- Place de l'Église
- Lieu-dit la Chollerie
- Chemin des Londots



Les sacs jaunes sont disponibles gratuitement dans les points d'accueil de la Communauté de communes (déchetterie de Périers-en-Auge, siège NCPA, Point Info 14/France Services), ainsi que dans toutes les mairies du territoire.

À aimer →

pour avoir les
consignes de tri
toujours avec moi !

consignes
de tri ↓



7 magnets à collectionner 😊

MÉMO TRI

TOUS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



TOUS LES EMBALLAGES SOUPLES,
BARQUETTES ET POTS PLASTIQUES



TOUS LES FLAONS, BIDONS
ET BOUTEILLES PLASTIQUES



TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE



TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONS

LE TRI
C'EST
EASY !*



LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !



POUR EN SAVOIR +
consignesdetri.fr

* LE TRI
C'EST FACILE !

Le tri des
**DÉCHETS
ALIMENTAIRES**

La Communauté de communes
vous fournit **GRATUITEMENT**
un composteur en bois.

→ www.ncpa.fr

